

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 28 mars 2022, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de réhabilitation des enrochements au niveau du cimetière marin de Saint-Tropez, sur la commune de Saint-Tropez.

Ce projet est porté par la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, située 2, rue Blaise Pascal - 83310 Cogolin.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 36 jours de l'enquête publique, **du 25 avril 2022 au 30 mai 2022** :

Mairie de Saint-Tropez
2 place de l'Hôtel de Ville – 83990 Saint-Tropez
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Saint-Tropez, située 2 place de l'Hôtel de Ville - 83990 - Saint-Tropez, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur André VANTALON, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Saint-Tropez
lundi 25 avril 2022	9h00 - 12h00
jeudi 5 mai 2022	9h00 - 12h00
jeudi 19 mai 2022	14h00 - 17h00
lundi 30 mai 2022	14h00 - 17h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du porteur de projet, la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, située 2, rue Blaise Pascal - 83310 Cogolin. Le contact sur ce projet est Monsieur Théo ECHAFFI (techafi@cc-golfedesainttropez.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Tropez, en préfecture du Var (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser la demande d'autorisation environnementale pour le projet de réhabilitation des enrochements au niveau du cimetière marin de Saint-Tropez, sur la commune de Saint-Tropez est le préfet du Var, par voie d'arrêté.